

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 3 OCTOBRE 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire suppléant Philippe-Denis Richard, madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Patrick McDonald.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Est absent : M. le Maire, Yvon Laramée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Philippe-Denis Richard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de Mme Madeleine Morin et de M. Marcel Lefebvre.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-10-316

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2016;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2016;
- 3. Pétitions**
 - 3.1 Pétition électronique de l’ARPELA;
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Assemblée générale annuelle 2016 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;
 - 4.2 Demande d’appui financier pour un projet humanitaire du comité réfugiés de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
 - 4.3 Demande d’aide financière du Centre des Femmes;
 - 4.4 Avis d’entrée en vigueur du règlement 13-16-1 modifiant le schéma d’aménagement révisé (8-98) de la MRC de Memphrémagog;
 - 4.5 Projet de règlement 18-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé et ses amendements;
 - 4.6 Exigences en vertu du Règlement sur les passages à niveau conformément à la *Loi sur la sécurité ferroviaire*;
 - 4.7 Lettre du comité des citoyens du Lac Orford inc;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Contrat d’entretien et ajouts au site internet de la municipalité;

- 5.3 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;
- 5.4 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 15 septembre 2016;
- 5.5 Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc;
- 5.6 Demandes d'occupation du domaine public;
- 5.7 Appui à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac / Travaux de réfection aux bâtiments qui composent l'abbaye;
- 5.8 Appui financier au projet humanitaire du comité réfugiés de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- 5.9 Mandat à Monty Sylvestre;
- 5.10 Inscription à une journée professionnelle sur les ressources humaines;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 septembre 2016;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 septembre 2016;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de septembre 2016;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif n°4 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;
- 7.2 Mandat au duo Musical Moody Folk dans le cadre des Journées de la culture;
- 7.3 Fermeture de la rue Principale pour les *Fêtes de Noël 2016*;
- 7.4 Rapport verbal de Mme Nathalie Lemaire de la rencontre du comité culturel tenue le 9 septembre 2016;
- 7.5 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;
- 7.6 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action-Memphré-Ouest au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog;
- 7.7 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;
- 7.8 Budget supplémentaire accordé pour la bibliothèque;
- 7.9 Demande de financement à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives culturelles;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Demande de subvention pour la formation des pompiers;

9. Travaux publics

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de juin 2016;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juin 2016;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de septembre 2016;
- 10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 septembre 2016;
- 10.5 Travaux de rétention dans les fossés des chemins municipaux du secteur du Vertendre;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 août 2016;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demande pour modification à une remise située en rive;

- 12.2 Demande pour l'implantation d'une remise en cour avant. Empiètement d'environ 39 cm en raison de la topographie et de la nature rocheuse du terrain, lot 4 349 922;
- 12.3 Demande pour autoriser un garage de 4,88 x 6,7 mètres en cour avant, en raison de la topographie;
- 12.4 Demande d'empiéter dans la bande riveraine, immeuble sis au 14 chemin de Petite-Rivière, lot 2 239 875. Le règlement interdit tel empiètement (Art. 12.4);

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour un agrandissement de la cuisine de 2,44 par 2,74 mètres. Cette résidence est située au 17 rue du Pré, lot 4 379 883;
- 13.2 Demande pour l'agrandissement d'une résidence 4,88 par 11,89 mètres au 913 chemin des Diligences, lot 2 237 241;
- 13.3 Demande de changement de revêtement extérieur et modification de la pente de toit de la résidence située au 8 chemin de l'Hirondelle, lot 2 238 131 ;
- 13.4 Demande de changement de revêtement de toit et porte en façade avant sur une résidence située au 17 rue Martin, lot 4 380 238. Le toit est actuellement en bardeau et serait modifié pour de la tôle de couleur gris-charbon;
- 13.5 Demande pour la construction d'une remise de 2,29 par 2,23 mètres au 6 chemin des Étoiles, lot 2 235 952;
- 13.6 Demande pour un agrandissement par le haut de la résidence située au 141 rue Martin, lot 2 237 218;
- 13.7 Demande pour l'agrandissement de la résidence 4,85 par 6,74 mètres au 60 rue de la Traverse, lot 4 379 986. De plus, demande pour la construction d'un garage de 4,88 par 6,7 mètres (si dérogation mineure acceptée);
- 13.8 Demande pour la construction d'une résidence de 16,76 par 10,97 mètres, de forme inégale, chemin Gilbert, lot 5 650 955. De plus, une demande pour la construction d'un garage, derrière la maison, de 7,31 par 8,54 mètres;
- 13.9 Demande pour la construction d'une résidence de 12,19 par 6,71 mètres située sur la rue des Cervidés, lot 3 482 504;
- 13.10 Demande pour la construction d'un abri d'auto de 3,66 par 6,09 mètres au 958 chemin des Diligences, lot 4 567 308;
- 13.11 Demande pour la construction d'une véranda trois (3) saisons de 5,79 par 4,57 mètres au 14 chemin de Petite-Rivière, lot 2 239 875;
- 13.12 Demande pour modifier le revêtement du toit de la résidence située au 55 rue de Céphée, lot 2 235 657 (remplacer le bardeau d'asphalte pour de la tôle noire deux tons);
- 13.13 Demande de changement de revêtement extérieur et de modification de la pente de toit de la résidence située au 514 rue Principale, lot 4 380 392;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2016;

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du 2^e projet de règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08;
- 16.2 Adoption du règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no. 2002-14;
- 16.3 Adoption du règlement 2016-18 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-10-317

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-10-318

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Pétition électronique de l'ARPELA;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Assemblée générale annuelle 2016 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

Le conseil prend acte.

4.2 Demande d'appui financier pour un projet humanitaire du comité réfugiés de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Le conseil prend acte.

4.3 Demande d'aide financière du Centre des Femmes;

Le conseil prend acte.

4.4 Avis d'entrée en vigueur du règlement 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé (8-98) de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.5 Projet de règlement 18-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ses amendements;

Le conseil prend acte.

4.6 Exigences en vertu du Règlement sur les passages à niveau conformément à la *Loi sur la sécurité ferroviaire*;

Le conseil prend acte.

4.7 Lettre du comité des citoyens du Lac Orford inc;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Philippe-Denis Richard fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le dossier investissement à la corporation Ski-Golf Mont-Orford et le renouvellement du contrat pour 5 ans avec J.P Cadrin, évaluateur.

5.2 Contrat d'entretien et ajouts au site internet de la municipalité;

RÉSOLUTION 2016-10-319

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise le montant de 702,50 \$ à ChaCha Communications pour un contrat d'entretien annuel (520 \$) du site internet de la municipalité et l'achat/renouvellement d'un plugin 91 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;

RÉSOLUTION 2016-10-320

ATTENDU QUE le document présenté pour consultation par la Commission scolaire des Sommets ne soulève aucune inquiétude pour les municipalités concernées;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil manifeste son accord au Plan triennal et aux dossiers particuliers en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 à 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 15 septembre 2016;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 septembre 2016.

5.5 Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc;

RÉSOLUTION 2016-10-321

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à savoir, 2 400 \$ pour une banque d'heures de 15 heures;

QUE le conseil mandate le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 29 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Demandes d'occupation du domaine public;

RÉSOLUTION 2016-10-322

ATTENDU la réception de plusieurs demandes d'occupation du domaine public et l'analyse, par les membres du conseil, lors de leur atelier de travail du 28 juin 2016;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise l'occupation du domaine public selon les demandes en date du 18 juin 2016 des propriétaires des résidences suivantes :

1068-10 chemin des Diligences	Stationnement
1068-12 chemin des Diligences	Cèdres et stationnement
1068-13 chemin des Diligences	Tonte de gazon, arbres
139 chemin George-Bonnallie	Tonte de gazon
153 chemin George-Bonnallie	Tonte de gazon, plates-bandes
155 chemin George-Bonnallie	Tonte de gazon
157 chemin George-Bonnallie	Tonte de gazon
154 rue Martin	Remise, stationnement, tonte de gazon
9 rue des Cascades	Ponceau d'accès
27 rue des Cascades	Marches en pierres pour accès

conditionnellement à ce que ces propriétaires déposent une copie de leur assurance responsabilité qui démontre que le terrain municipal fait aussi partie de cette assurance.

QUE la municipalité soit inscrite à titre d'assuré additionnel comme propriétaire du terrain;

QUE le conseil autorise l'occupation du domaine public selon la demande datée du 18 juin 2016 du propriétaire de l'immeuble du 1068 chemin des Diligences pour le stationnement en bordure de la piste cyclable conditionnellement à la réception d'une copie de l'assurance responsabilité démontrant que le terrain municipal fait partie de cette assurance et à la plantation d'arbustes entre la piste cyclable et ce stationnement pour créer un écran végétal;

QUE la municipalité informe le propriétaire du 1068 chemin des Diligences qu'aucune traverse de la piste cyclable en voiture ou camion n'est et ne sera autorisée;

QUE le conseil refuse la demande d'occupation du domaine public pour le demandeur du 27 rue Martin concernant la clôture. Celle-ci devra être retirée ou déplacée sur la propriété privée, et autorise l'occupation pour ce qui est des aménagements paysagers conditionnellement à la réception d'une copie de l'assurance responsabilité du demandeur démontrant que le terrain municipal fait partie de cette assurance;

ET QUE la présente résolution abroge la résolution 2016-07-234.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Appui à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac / Travaux de réfection aux bâtiments qui composent l'abbaye;

RÉSOLUTION 2016-10-323

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, monastère des moines bénédictins, lieu d'accueil, havre de paix et de ressourcement, constitue un élément phare du patrimoine de la MRC dont la localisation, l'architecture et la vocation en font un emblème exceptionnel pour notre région;

ATTENDU QUE l'abbaye, depuis plusieurs années, est l'emblème de la région des Cantons-de-l'Est au niveau touristique et le cœur même du logo de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'abbaye a su, à travers le temps, conserver sa vocation première, tout en attirant plus de 200 000 touristes annuellement et en développant des produits agroalimentaires de son terroir de haute renommée;

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, qui fait partie des éléments patrimoniaux parmi les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entend mener d'importants travaux de réfection à divers bâtiments dont certains datent de plus de 75 ans;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC juge indispensable la réalisation des travaux projetés par l'abbaye afin de conserver ce joyau architectural et patrimonial que constitue l'ensemble des bâtiments sur le site;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité d'Eastman appuie les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin de réaliser les travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Appui financier au projet humanitaire du comité réfugiés de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

RÉSOLUTION 2016-10-324

ATTENDU la demande d'appui financier pour un projet humanitaire du comité réfugiés de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité verse à la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel un montant de 250 \$ pour l'année 2016 et réserve un montant de 250 \$ au budget 2017, à verser en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Mandat à Monty Sylvestre;

RÉSOLUTION 2016-10-325

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a reçu une requête introductive d'instance dans le dossier de la réfection du barrage du lac Orford;

ATTENDU la décision du conseil de contester cette requête;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil mandate la firme Monty Sylvestre pour la représenter dans cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Inscription à une journée professionnelle sur les ressources humaines;

RÉSOLUTION 2016-10-326

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à assister à une journée professionnelle sur les ressources humaines qui aura lieu le 13 octobre 2016 à Drummondville, au coût de 370 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 septembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-10-327

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 septembre 2016 au montant de 457 736,54 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 septembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-10-328

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 septembre 2016 et ce, pour un montant de 47 521,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de septembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-10-329

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 septembre 2016, et ce, pour un montant de 60 078,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif n°4 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

RÉSOLUTION 2016-10-330

ATTENDU la recommandation de paiement d'ADSP Architecture + design datée du 7 septembre en regard du décompte progressif n°4 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil accepte le décompte n°4 – Réfection du bureau d'accueil touristique, au montant de 12 039,48 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;

RÉSOLUTION 2016-10-331

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil préautorise un montant de 7 000 \$ pour couvrir certaines dépenses pour Les Fêtes de Noël, notamment les activités du défilé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Mandat au duo Musical Moody Folk dans le cadre des Journées de la culture;

RÉSOLUTION 2016-10-332

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise un montant de 800 \$ plus les taxes applicables, au nom de *Les Éditions Patafleur*, pour un spectacle extérieur comprenant la technique sonore, samedi le 1^{er} octobre 2016, dans le cadre des Journées de la culture organisé par le Comité Arts et Culture de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Fermeture de la rue Principale pour les Fêtes de Noël 2016;

RÉSOLUTION 2016-10-333

ATTENDU QUE la Municipalité envisage des activités lors des *Fêtes de Noël* qui demandent la fermeture de rues;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la demande de fermeture de la rue des Pins, de 14h à 21h et la fermeture de la rue Principale, entre le chemin du Lac-d'Argent et le chemin George-Bonnallie, auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ), de 18h30 à 19h00, afin que se déroule la parade de Noël le samedi 17 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Rapport verbal de Mme Nathalie Lemaire de la rencontre du comité culturel tenue le 9 septembre 2016;

Mme Nathalie Lemaire, fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du comité culturel tenue le 9 septembre 2016.

7.5 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

RÉSOLUTION 2016-10-334

ATTENDU la résolution 2015-02-63;

ATTENDU la validation d'une demande par la coordonnatrice aux loisirs et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le remboursement d'une inscription à l'activité soccer (103,80 \$) offerte par la Ville de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action-Memphré-Ouest au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2016-10-335

ATTENDU QUE l'organisme Action Memphré Ouest (AMO), un organisme de concertation et de développement régional réunissant les municipalités d'Austin, d'Eastman, de Bolton-Est, du Canton de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud, travaille conjointement avec les municipalités de Saint-Benoît-du-Lac et du canton d'Orford, à créer un parcours de marche longue durée à même les chemins ruraux des municipalités participantes;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la mission d'AMO, soit de favoriser le sentiment d'appartenance sous régional et de mettre en valeur le milieu naturel, tout en faisant la promotion du territoire;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les grandes tendances touristiques internationales;

ATTENDU QUE le parcours misera sur les attraits communs aux municipalités parcourues, soit les patrimoines naturel, paysager, religieux et historique;

ATTENDU QUE le parcours facilitera la consolidation ou le développement de services d'hébergement, de restauration et de commerces, ce qui engendrera des retombées économiques dans les collectivités;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable en favorisant une activité physique à faible impact environnemental et en générant une activité socio-économique dans les collectivités;

ATTENDU QUE les objectifs du projet s'inscrivent dans les orientations de la municipalité;

ATTENDU QU'AMO entend présenter, conjointement avec les municipalités de Saint-Benoît-du-Lac et du canton d'Orford, une demande de subvention de 40 300 \$ au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog pour un projet se chiffrant à 61 800 \$;

Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

ET RÉSOLU,

QUE la municipalité d'Eastman appuie la présentation d'une demande de subvention de 40 300 \$ au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog pour un projet se chiffrant à 61 800 \$;

ET QUE la municipalité s'engage à verser la somme de 2 500 \$ en guise de contribution au projet en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2016-10-336

ATTENDU QUE le club *Les Pionniers de Valcourt* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 2 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les Pionniers de Valcourt* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le maire et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, pour une dernière année :

- Passage Khartoum, de la limite de la municipalité de Bonsecours jusqu'au chemin des Diligences;
- Traverse du chemin des Diligences.

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier;

QUE le club *Les Pionniers de Valcourt* devra trouver un tracé alternatif à partir de l'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Budget supplémentaire accordé à la bibliothèque;

RÉSOLUTION 2016-10-337

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité accorde un budget de 2 000 \$ à la bibliothèque pour la fête du 25^e, pour la pancarte d'identification et pour des modifications dans l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Demande de financement à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives culturelles;

RÉSOLUTION 2016-10-338

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise le dépôt d'une demande d'assistance financière auprès de la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme de soutien

financier aux initiatives culturelles, tel que présenté en date du 3 octobre 2016 pour un projet évalué à 30 000 \$ qui sera financé à 50 % par la MRC;

ET QUE Mme Marie-Lou Laramée soit et est désignée pour signer la demande et tout document relatif à celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Demande de subvention pour la formation des pompiers;

RÉSOLUTION 2016-10-339

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman prévoit la formation de six (6) pompiers, à différents programmes de formation au cours de la prochaine année, pour répondre de façon encore plus efficace et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU,

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de juin 2016;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de juin 2016;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de septembre 2016;

Aucune inspection forestière au cours du mois de septembre 2016.

10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 septembre 2016;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 septembre 2016.

10.5 Travaux de rétention dans les fossés des chemins municipaux du secteur du Vertendre;

RÉSOLUTION 2016-10-340

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise des travaux de rétention dans les fossés des chemins municipaux du secteur du Vertendre pour un montant maximal de 30 000 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le montant de ces travaux soit pris à même l'excédent affecté – environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 août 2016;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour modification à une remise située en rive;

RÉSOLUTION 2016-10-341

ATTENDU la demande pour modification à une remise située en rive, lot 4 379 729;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 9 août 2016;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Demande pour l'implantation d'une remise en cour avant. Empiètement d'environ 39 cm en raison de la topographie et de la nature rocheuse du terrain, lot 4 349 922;

RÉSOLUTION 2016-10-342

ATTENDU la demande pour l'implantation d'une remise en cour avant.
Empiètement d'environ 39 cm en raison de la topographie et de la nature
rocheuse du terrain, lot 4 349 922;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 9 août 2016;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Demande pour autoriser un garage de 4,88 x 6,7 mètres en cour avant, en raison de la topographie, lot 4 379 986;

RÉSOLUTION 2016-10-343

ATTENDU la demande pour autoriser un garage de 4,88 x 6,7 mètres en cour avant, en raison de la topographie, lot 4 379 986;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 12 septembre 2016;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Demande d'empiéter dans la bande riveraine, immeuble sis au 14 chemin de Petite-Rivière, lot 2 239 875. Le règlement interdit tel empiètement (Art. 12.4);

RÉSOLUTION 2016-10-344

ATTENDU la demande d'empiéter dans la bande riveraine, immeuble sis au 14 chemin de Petite-Rivière, lot 2 239 875. Le règlement interdit tel empiètement (Art. 12.4);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 13 septembre 2016;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation défavorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil refuse la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Fréchette déclare son intérêt pécuniaire et se retire à 20h23.

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour un agrandissement de la cuisine de 2,44 par 2,74 mètres. Cette résidence est située au 17 rue du Pré, lot 4 379 883;

13.2 Demande pour l'agrandissement d'une résidence 4,88 par 11,89 mètres au 913 chemin des Diligences, lot 2 237 241;

13.3 Demande de changement de revêtement extérieur et modification de la pente de toit de la résidence située au 8 chemin de l'Hirondelle, LOT 2 238 131 ;

13.4 Demande de changement de revêtement de toit et porte en façade avant sur une résidence située au 17 rue Martin, lot 4 380 238. Le toit est actuellement en bardeau et serait modifié pour de la tôle de couleur gris-charbon;

- 13.5 Demande pour la construction d'une remise de 2,29 par 2,23 mètres au 6 chemin des Étoiles, lot 2 235 952;**
- 13.6 Demande pour un agrandissement par le haut de la résidence située au 141 rue Martin, lot 2 237 218;**
- 13.7 Demande pour l'agrandissement de la résidence 4,85 par 6,74 mètres au 60 rue de la Traverse, lot 4 379 986. De plus, demande pour la construction d'un garage de 4,88 par 6,7 mètres (si dérogation mineure acceptée);**
- 13.13 Demande de changement de revêtement extérieur et de modification de la pente de toit de la résidence située au 514 rue Principale, lot 4 380 392;**

RÉSOLUTION 2016-10-345

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 13 septembre 2016 (rés. 2016-53)

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Fréchette revient à la table du conseil à 20h26.

- 13.8 Demande pour la construction d'une résidence de 16,76 par 10,97 mètres, de forme inégale, chemin Gilbert, lot 5 650 955. De plus, une demande pour la construction d'un garage, derrière la maison, de 7,31 par 8,54 mètres;**

RÉSOLUTION 2016-10-346

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 13 septembre 2016 (rés. 2016-54)

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA avec une vérification supplémentaire sur l'implantation de l'installation septique, prévu et autorisé au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.9 Demande pour la construction d'une résidence de 12,19 par 6,71 mètres
située sur la rue des Cervidés, lot 3 482 504;**

RÉSOLUTION 2016-10-347

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 13 septembre 2016 (rés. 2016-54)

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA selon les quatre (4) conditions du CCU, à savoir que (i) le propriétaire nous démontre le % de fenestration de la façade avant, (ii) que le propriétaire indique l'implantation de l'allée de circulation, (iii) d'indiquer, s'il y a lieu, tous les bâtiments accessoires et (iiii) de présenter dans les 60 jours un acte notarié indiquant un droit de passage pour le gîte en forêt sur le lot 2 236 158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.10 Demande pour la construction d'un abri d'auto de 3,66 par 6,09
mètres au 958 chemin des Diligences, lot 4 567 308;**

RÉSOLUTION 2016-10-348

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 13 septembre 2016 (rés. 2016-56)

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA à condition de modifier le terme « abri d'auto » par « bâtiment accessoire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.11 Demande pour la construction d'une véranda trois (3) saisons de 5,79
par 4,57 mètres au 14 chemin de Petite-Rivière, lot 2 239 875;**

**13.12 Demande pour modifier le revêtement du toit de la résidence située au
55 rue de Céphée, lot 2 235 657 (remplacer le bardeau d'asphalte pour
de la tôle noire deux tons);**

RÉSOLUTION 2016-10-349

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 20 septembre 2016 (rés. 2016-59)

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2016;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du 2^e projet de règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08, tel qu'amendé;

RÉSOLUTION 2016-10-350

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le 2^e projet de règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté, tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no. 2002-14, tel qu'amendé;

RÉSOLUTION 2016-10-351

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no. 2002-14 soit et est adopté, tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du règlement 2016-18 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

RÉSOLUTION 2016-10-352

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2016-18 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

aucune

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Dorval, suite à la pétition, veut savoir ce que le conseil entend faire.

M. Alain Laramée affirme que le Vertendre devait avoir un bassin de sédimentation et ne l'a pas fait. Il demande si le chemin Khartoum est un bon chemin.

M. Jacques Morissette demande si c'est la dernière année que la municipalité signe l'entente pour le sentier de motoneige.

M. Claude Tourville veut avoir des informations concernant le terrain donné par des citoyens comme don écologique aux Vallons de la Serpentine pour faire une grande bande protégée.

M. Couture veut savoir quelle est la position au niveau des plateaux de pickelball. Il veut l'assurance d'y avoir accès. Il voudrait que la municipalité fournisse les filets.

M. Roger Kelly s'informe de l'entretien des chemins du Vertendre qui ne sont pas municipalisés.

Mme Michèle Desrochers se demande si la municipalité peut forcer, d'une certaine façon, les propriétaires du Vertendre à mettre leurs chemins aux normes pour ne plus créer de problème en aval.

M. Alain Laramée se demande pourquoi on continue de donner des permis au Vertendre.

M. Sylvain Jolicoeur d'ARPELA demande que compte faire le conseil pour le lac d'Argent et veut savoir quand on pourra faire du dragage.

M. René Vincent demande si le conseil a un échancier concernant les actions à entreprendre dans le dossier du lac d'Argent.

M. Jacques Morissette propose la formation d'un comité stratégique « Municipalité-Arpela ».

M. Dorval et M. Vincent disent avoir des problèmes pour assurer la partie municipale qu'ils utilisent à titre d'occupation du domaine public.

M. Jolicoeur demande à ce qu'il y ait une collecte supplémentaire de déchets.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-10-353

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (*CCS*) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces dits résolutions ou extraits, le tout comme suit :

Ginette Bergeron,
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Philippe-Denis Richard
Maire suppléant

Ginette Bergeron
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe